

DTPN ADJOINT 987 : **UNE REFLATION À COMMISSAIRE** **DE POLICE INACCEPTABLE !**



scsi-pn.fr

Avril 2026



POURQUOI UN 2E COMMISSAIRE À PAPEETE ?

Le poste de DTPN adjoint 987 (indemnitaire de chef de service) est actuellement ouvert dans le cadre du TG des Commandants Divisionnaires Fonctionnels, et recense 18 candidatures d'officiers expérimentés.

Or, le SCSI a appris que ce poste allait être reflaté pour être offert à un commissaire de police, et ce alors même que le Corps de Conception et de Direction éprouve des difficultés à occuper des postes dans certaines DTPN (chef STPAF et adjoint chef STPJ en Guadeloupe par exemple).

Les officiers méritent-ils de perdre un poste à responsabilités au sein de cette DTPN au bénéfice des commissaires de police ? Aucune évolution structurelle majeure n'est actuellement susceptible de justifier que ce poste ne puisse plus être tenu par un officier capé, comme c'est le cas depuis de nombreuses années.

Aucun dialogue social n'est intervenu avec le SCSI sur ce sujet.

De plus, il n'existe à ce stade aucun parallélisme des formes : alors même que la déflation d'un poste de commissaire à officier se fait dans le cadre d'un dialogue social souvent nourri où les interlocuteurs sont multiples, cette reflation du CC vers le CCD intervient de manière brutale et très verticale.

Le SCSI dénonce le recul de l'administration sur ce sujet face aux multiples assauts des commissaires de police.

Il revendique que la Sous-Direction de l'Encadrement Supérieur des Commissaires et des Officiers de police (SDESCO) de la DRHFS joue pleinement son rôle en consultant conjointement les bureaux d'officiers et de commissaires, en lien avec la parité syndicale, pour tout transfert de poste.

LE SCSI : DE LA PERTINENCE DES IDÉES A L'AUDACE DES ACTIONS